DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE / COPY N° 349

ORIGINAL: ENGLISH
16th July, 1968

NATO SECRET
SUMMARY RECORD
C-R(68)31

Summary record of a meeting of the Council held at the NATO Headquarters, Brussels, 39, on Monday, 17th June, 1968 at 3.30 p.m.

PRESENT

Chairman: Mr. Manlio Brosio

BELGIUM	GREECE	NORWAY
Baron J. Papeians de Morchoven	Mr. P.A. Cavalierato	Mr. G. Kristiansen
CANADA	ICELAND	PORTUGAL
Mr. Ross Campbell	Mr. N.P. Sigurdsson	Mr. V. da Cunha
DENMARK	ITALY	TURKEY
Mr. O. Bierring	Mr. C. de Ferrariis Salzano	Mr. O. Cankardes
FRANCE	LUXEMBOURG	UNITED KINGDOM
Mr. R. Seydoux	Mr. L. Schaus	Sir Bernard Burrows
GERMANY	NETHERLANDS	UNITED STATES
Mr. W.G. Grewe	Mr. H.N. Boon	Mr. Harlan Cleveland

INTERNATIONAL STAFF

Deputy Secretary General:	Mr. J.A. Roberts
Assistant Secretary General for Political Affairs:	Mr. J. Jaenicke
Executive Secretary:	The Lord Coleridge

ALSO PRESENT

Chairman, Military Committee:	Lt.Gen. Baron C.P. de Cumont

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONTENTS

Item	Subject	Paragraph Nos.
	Berlin	1 - 20

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

BERLIN

1. The GERMAN REPRESENTATIVE wished to inform the Council on further developments in the Berlin question and more specifically on the situation at the checkpoints, on his Government's political assessment of the actions and on the concrete countermeasures enforced or considered, in close consultation with the three Allied governments primarily responsible for Berlin.

2. Whereas, in the first few days after the introduction of the new measures, there had been delays on the demarcation line lasting up to six hours, it now appeared as though the Pankow régime was trying to avoid anything which might serve to qualify its measures as an obstruction to civilian access to Berlin. The attitude of the control personnel was correct, and efforts were now underway to increase the number of personnel in order to avoid traffic delays. This cautious way of proceeding was, however, in keeping with the "salami tactics" of the régime and should not mislead anyone about the purpose behind it.

3. The Federal Government was greatly concerned about the situation. After a first assessment, it had adopted the view that the new steps formed part of a long-prepared plan which aimed, with obvious backing from the Soviet Union, at a step-by-step weakening of the status of Berlin. The measures were bound to have a concrete effect on the traffic of individuals and goods to Berlin, although it was not to be assumed that the Soviet Union was at present willing to run the risk of a serious Berlin crisis. However, East Berlin was trying to create an instrument which could be used at any time.

4. It was not possible to justify the measures with the emergency legislation recently adopted in the Federal Republic. Article 49 of the Soviet Constitution and the relevant provisions enforced in the "DDR" went very much further. What was dangerous in this attempt at justification was that the Soviet Union and the East Berlin régime were claiming a right of intervention in the Federal Republic. For this purpose, any pretext - such as the alleged revival of Nazism or the emergency legislation - was good enough. At the same time, the Soviet Union was demanding, with disarming frankness, the Federal Republic's signature under the Non-Proliferation Treaty and had even said that the German signature was the only one of interest under this Treaty.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

5. The Soviet Union, which did not accept the policy of détente pursued by the Federal Republic, was trying to present the latter as the trouble-maker of Europe and to isolate her in this way. Since the Soviet Union was not succeeding in doing so, it was trying to weaken the Federal Republic by exerting pressure on Berlin, where she was particularly sensitive.

6. Under these circumstances, the Federal Government considered it necessary to react not only by protests but also by energetic countermeasures, while realising the difficulty of balancing firmness with caution. As far as concrete measures were concerned, the Federal Government had already decided to take several steps. First, all appropriate German Ministries had been instructed to study urgently the constitutional and legal aspects of possible travel restrictions for Soviet Zone functionaries who intended visiting the Federal Republic. Secondly, a Federal law providing for a substantial increase of Federal aid to the Berlin economy, which was originally to have been enacted in the autumn, would be considered by the Federal Cabinet at a meeting that afternoon so that Parliament could take it up immediately, if possible within the next two weeks. Thirdly, the payment of 140 million Deutschmarks to East Berlin, which was to have been made in the context of the adjustment of postal and tax accounts, would be postponed. Fourthly, the head of the Federal Interzonal Trusteeship Office had been instructed to take the opportunity of his next discussion with his East Berlin counterpart to ask him about the compatibility of the latest measures with the Interzonal Trade Agreement of 1960 and, in case of an unsatisfactory answer, to launch a strong protest. The appropriate authorities of the Federal Government had studied the possible adverse effects on Berlin of measures against interzonal trade and the results of this study were now being considered at the political level. Finally, at the meeting of the Bundestag on 20th June, the Federal Government would make a statement about the East Berlin measures.

7. The German Representative went on to say that additional measures, especially in the field of travel regulations, were being actively considered by the Four Power Group in Bonn, and it was hoped that these could be presented to the Council in the very near future. His Government had asked him to appeal urgently to all Allied governments to co-operate and support the measures after having studied the proposals of the Four.

8. He added that all German missions abroad had been asked for a detailed report about all activities of the Pankow régime which were to be expected in the near future, such as visits of functionaries, participation in trade fairs and other events and intended journeys of high-ranking

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

personalities from abroad to the Soviet Zone. The missions had been asked wherever appropriate to propose, in close consultation with the authorities in the respective capitals, what measures could be taken with regard to such activities. In addition, the Federal Republic was appealing to all friendly governments to show the appropriate reserve in all dealings with functionaries of the Soviet Zone (including functionaries of Chamber of Commerce representations). His Government considered it absolutely necessary to make the Pankow authorities feel that their measures of 11th June, as well as other recent measures, would not serve their purpose of pressing upon the community of nations the so-called "DDR" as a sovereign member, but would, on the contrary, only result in a further deterioration of the regime's reputation.

9. The UNITED STATES REPRESENTATIVE said his Government fully supported the position of the Federal Government as outlined by his German colleague. He observed that close quadripartite consultations were continuing and believed that the outcome of these talks, in the form of possible individual or Allied countermeasures, would be presented for the Council's consideration in the very near future.

10. As part of the co-ordinated diplomatic effort, the United States Secretary of State had strongly protested the East German restrictions at a meeting in New York with the Soviet First Deputy Foreign Minister, Mr. Kuznetzov, on 15th June. Describing the East German measures as violations of the Four Power Agreements and as affecting the viability of Berlin, the Secretary of State had suggested, moreover, that the timing seemed to be calculated to sabotage the Non-Proliferation Treaty. Mr. Kuznetzov had replied that the measures simply meant that West Germans would be treated as citizens of a foreign country, while Allied access rights to Berlin were not affected. He had added that the Soviet Union did not wish to aggravate relations with the United States and its World War II allies and had said that any West German linking of the measures with signature of the Non-Proliferation Treaty would be a deliberate action on the part of an opponent of the Treaty.

11. The United States Representative also read out the text of a letter of support addressed to the West German Chancellor by President Johnson which was to be made public later that day.

12. Speculating next on the motives and intentions of the Soviet Union, he said it seemed unlikely that the Soviets would allow the situation to escalate to crisis proportions or would permit the Ulbricht régime to do so. Nevertheless, it was clear that a new phase in the old campaign to decide the fate of Berlin was underway, with Soviet support. The Soviet Union and the Pankow régime were probing to see what the traffic would bear, and the nature of

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

the reaction to the measures would be important in their assessment of how far to carry their initiative.

13. As for the motives of the Soviet Zone, the régime's obvious interest in anything which might contribute to its desired identity as a sovereign state was no doubt reinforced by fears that the Federal Republic's policy toward the East might undercut the East German rôle in Europe and that developments in Czechoslovakia might find an echo in East Germany. The return to "salami tactics" also showed how difficult it was for the Russians to give up a hard line in Europe, how dedicated they were to the status quo, how little taste they had for co-operation and how little they trusted the West's efforts at détente. Consequently, the West would be required to show great perseverance, patience and resolution in its pursuit of reconciliation and an eventual European settlement. In this connection, his Authorities especially applauded the reasonableness and moderation, as well as the renewed attachment to the policy of détente, expressed by the Federal Chancellor and his Government in their public and private reactions. The present situation also demonstrated how right and wise was the Allied policy, which underlay the post-Harmel Exercise, of remaining strong while seeking peace.

14. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE said his country was taking an active part in the discussions on possible countermeasures referred to by his German and United States colleagues.

15. The United Kingdom's general attitude could best be characterised by an account of the conversation held on 14th June between the Minister of State for Foreign Affairs, Lord Chalfont, in the absence of the Foreign Secretary, and the Soviet Ambassador in London. Lord Chalfont had expressed grave concern and disappointment that East Germany was seeking to impose restrictive measures, presumably with the agreement of the Soviet Union. The United Kingdom took a serious view of the measures, which went against the Agreements of the Four Powers who were responsible for freedom of movement to and from Berlin. The measures were calculated to raise tension at a moment when the Western Powers and the Federal Government were pursuing a policy of détente. Replying, the Soviet Ambassador had argued that the East German measures were a reaction to the new West German emergency legislation and had suggested that the Western Powers ought to be concerned about the threat constituted by this legislation. He had claimed that the East German action represented an attempt to prevent and not to increase tension and that the changes in documentation were only procedural: there was no intention of curtailing traffic or of limiting Berlin's economic and other relations. Lord Chalfont had welcomed the assurances given

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

but had expressed regret that tension had been increased simply for the sake of procedural changes. He had rejected the Soviet Ambassador's remarks concerning the West German emergency legislation. The Soviet Ambassador had challenged West Germany's desire for détente and had cited the visit to Berlin of the West German Chancellor as well as statements made there by the latter. Lord Chalfont had replied that the United Kingdom had no doubts as to the Federal Government's desire for détente.

16. The FRENCH REPRESENTATIVE said France was also actively engaged in the consultations already mentioned by his colleagues.

17. The Secretary General of the French Foreign Ministry, Mr. Alphand, in the absence of the Foreign Minister, had told the Soviet Ambassador in Paris on 14th June that the East German measures were contrary to existing practices, jeopardised the status quo and endangered détente in Europe. He had also pointed out that the new measures had nothing to do with the West German emergency legislation, which was quite legitimate, and that East Germany should be restrained in the course of action it had adopted. He had recalled, in this connection, that the Soviet Union had special responsibilities with regard to traffic to and from Berlin and could exercise a special influence for moderation. The Soviet Ambassador had replied that the policy of West Germany was a source of tension in Europe, which explained the East German reaction. He had claimed that the measures themselves were normal on the part of a "sovereign" state which was free to implement regulations on its borders. The Soviet Ambassador had affirmed that there was no intention to hinder traffic and that only procedural modifications were involved: the access rights of the Western Powers were not being questioned, and any deterioration of the situation could only result from action by the Federal Government. Mr. Alphand had said France regretted that, at a time when the Federal Republic was working towards a relaxation of tension and the normalisation of relations with the Eastern European states, steps had been taken to hinder the process of détente.

18. The French Representative wished to add that his Authorities welcomed the moderation exhibited by the Federal Government and appreciated the latter's willingness to persevere with its policy of encouraging détente.

19. The CHAIRMAN, thanking the four Permanent Representatives who had spoken, noted that specific proposals concerning possible countermeasures might soon be placed before the Council for its consideration.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

20. The COUNCIL:

(1) noted the statements of the German, United States, United Kingdom and French Representatives;

(2) noted the German Representative's intention to circulate the full text of his statement;

(3) agreed that no official statement on the subject should be issued to the Press until the Council had considered the matter further at a subsequent meeting.

OTAN/NATO,
Brussels, 39.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EMPLAIRE / COPY N° 123

ORIGINAL : ANGLAIS
16 juillet 1968

NATO SECRET
PROCES-VERBAL
C-R(68)31

Procès-verbal de la réunion du Conseil tenue au Siège de l'OTAN, Bruxelles 39, le lundi 17 juin à 15h30

PRESENTS

Président : M. Manlio Brosio

BELGIQUE Baron J. Papeians de Morchoven	GRECE M. P.A. Cavalierato	NORVEGE M. G. Kristiansen
CANADA M. Ross Campbell	ISLANDE M. N.P. Sigurdsson	PORTUGAL M. V. da Cunha
DANEMARK M. O. Bierring	ITALIE M. C. de Ferrariis Salzano	TURQUIE M. O. Cankardes
FRANCE M. R. Seydoux	LUXEMBOURG M. L. Schaus	ROYAUME-UNI Sir Bernard Burrows
ALLEMAGNE M. W.G. Grewe	PAYS-BAS M. H.N. Boon	ETATS-UNIS M. Harlan Cleveland

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Secrétaire Général délégué	:	M. J.A. Roberts
Secrétaire Général adjoint pour les Affaires politiques	:	M. J. Jaenicke
Secrétaire exécutif	:	Lord Coleridge

EGALEMENT PRESENT

Président du Comité Militaire	:	Lt.-Gén. Baron C.P. de Cumont

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

SOMMAIRE

Point	Objet	Paragraphes n°s
I	Berlin	1 - 20

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

I. BERLIN

1. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE tient à informer le Conseil de la récente évolution de la question de Berlin, et plus particulièrement de la situation aux points de contrôle, de l'évaluation politique des mesures prises, faite par son Gouvernement et des contre-mesures pratiques mises en application ou envisagées, en consultation étroite avec les trois gouvernements alliés responsables de Berlin au premier chef.

2. Alors que pendant les premiers jours qui ont suivi la mise en application des nouvelles mesures, l'attente à la ligne de démarcation a parfois été de six heures; il semble maintenant que le régime de Pankow s'efforce d'éviter tout ce qui permettrait de qualifier les mesures qu'il a prises d'obstruction à l'accès de la population civile à Berlin. Le personnel de contrôle a une attitude correcte et les autorités prennent des dispositions pour augmenter le nombre des fonctionnaires aux points de passage, afin de ne pas ralentir la circulation. Cette attitude prudente est cependant conforme à la tactique de "grignotage" utilisée par le régime et ne devrait leurrer personne, quant aux objectifs qui l'inspirent.

3. Cette situation préoccupe sérieusement le Gouvernement fédéral, qui, après une première évaluation, est arrivé à la conclusion que les nouvelles mesures font partie d'un plan préparé depuis longtemps qui vise, avec l'appui manifeste de l'Union soviétique, à porter progressivement atteinte au statut de Berlin. En effet, ces mesures auront inévitablement des incidences concrètes sur la circulation des personnes et des marchandises en direction de Berlin, et s'il ne semble pas que l'Union soviétique soit actuellement disposée à courir le risque d'une crise grave de Berlin; les Autorités de Berlin-Est s'efforcent de mettre au point des moyens susceptibles d'être utilisés à tout moment.

4. La législation d'urgence récemment adoptée par la République fédérale ne saurait justifier ces mesures; l'article 49 de la Constitution soviétique et les dispositions correspondantes en vigueur en "R.D.A." vont beaucoup plus loin. Le danger, dans cet essai de justification, est que l'Union soviétique et le régime Est-allemand revendiquent le droit d'intervenir en République fédérale. A cette fin, tous les prétextes sont bons - que ce soit la soi-disant résurrection du nazisme ou la législation d'urgence. L'Union soviétique demande, en même temps, avec une naïveté désarmante, que la République fédérale signe le traité de non-prolifération, et a même déclaré que la signature de l'Allemagne était la seule qui présentait réellement un intérêt.

5. L'Union soviétique qui n'accepte pas la politique de détente poursuivie par la République fédérale, s'efforce de présenter celle-ci comme le trouble-fête de l'Europe afin de l'isoler. N'y parvenant pas, elle essaie de l'affaiblir en exerçant une pression sur Berlin, qui constitue un point particulièrement sensible.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

6. Dans ces conditions, le Gouvernement fédéral estime nécessaire de réagir non seulement par des protestations, mais aussi par des contre-mesures énergiques bien qu'il reconnaisse combien il est difficile d'établir un équilibre entre la fermeté et la prudence. Le Gouvernement fédéral a déjà décidé de prendre un certain nombre de mesures concrètes. En premier lieu, tous les ministres allemands compétents ont été invités à étudier d'urgence les aspects constitutionnels et juridiques que comporterait l'imposition éventuelle de restrictions à la circulation des fonctionnaires de la zone soviétique désirant se rendre en République fédérale. En second lieu, une loi fédérale accordant une augmentation importante de l'aide fédérale à l'économie de Berlin, qui devait initialement être promulguée à l'automne, sera étudiée par le Cabinet fédéral à une réunion prévue pour cette après-midi même, afin que le Parlement puisse s'en saisir sans délai, si possible au cours des deux prochaines semaines. En troisième lieu, le paiement de Deutschmarks 140 millions à Berlin-Est, qui devait avoir lieu dans le cadre d'un règlement des comptes postaux et tarifaires sera différé. En quatrième lieu, le Chef du Bureau fédéral pour l'Administration interzonale a été invité à profiter de sa prochaine rencontre avec son homologue de Berlin-Est pour l'interroger sur la compatibilité des dernières mesures avec l'accord commercial interzonal de 1960, et émettre une protestation énergique au cas où sa réponse ne serait pas satisfaisante. Les autorités compétentes du Gouvernement fédéral ont étudié les effets défavorables éventuels sur Berlin de mesures prises contre le commerce interzonal et le résultat de cette étude est à l'étude à l'échelon politique. Enfin, le Gouvernement fédéral fera le 20 juin une déclaration au Bundestag sur les mesures relatives à Berlin-Est.

7. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE ajoute que des mesures complémentaires, notamment dans le domaine de la règlementation des déplacements sont activement étudiées par le Groupe des quatre puissances à Bonn et pourraient, espère-t-on, être présentées très prochainement au Conseil. Son Gouvernement l'a invité à adresser un appel urgent à tous les Gouvernements alliés, pour leur demander de coopérer avec lui et de soutenir les mesures proposées par les Quatre, lorsqu'ils les auront étudiées.

8. Toutes les missions allemandes à l'étranger ont été invitées à adresser à leurs autorités un rapport détaillé sur l'ensemble des activités du régime de Pankow prévues dans un avenir proche, telles que visites de fonctionnaires, participation à des foires commerciales et autres événements, de même que sur les voyages de hautes personnalités étrangères en zone soviétique. Les missions ont été invitées à proposer, le cas échéant, en consultation étroite avec les autorités des pays intéressés les mesures qui pourraient être prises à l'égard de ces diverses activités. La République fédérale demande en outre instamment à tous les gouvernements amis, d'apporter la réserve voulue dans leurs rapports avec les fonctionnaires de la zone soviétique (notamment avec les représentants des Chambres de Commerce).

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Son Gouvernement estime indispensable de donner aux Autorités de Pankow le sentiment que les mesures qu'elles ont prises le 11 juin, de même que d'autres mesures récentes ne facilitent pas leur dessein qui est d'amener la communauté des nations à reconnaître la soi-disant RDA comme un membre souverain, mais bien au contraire, ne peuvent que porter davantage atteinte à la réputation de ce régime.

9. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS déclare que son Gouvernement souscrit sans réserve la position du Gouvernement fédéral, telle que son collègue allemand vient de l'exposer. Il souligne que des consultations quadripartites étroites se poursuivent, et il pense que les résultats de ces entretiens, qui prendront éventuellement la forme de contre-mesures adoptées, soit à titre individuel, soit par l'Alliance, sera soumis à l'examen du Conseil, dans un avenir très proche.

10. Dans le cadre des efforts diplomatiques coordonnés, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a émis, le 15 juin, une protestation énergique contre les restrictions Est-allemandes au cours d'une réunion à New-York avec M. Kusnetzov, Premier Vice-ministre des Affaires étrangères soviétique. Après avoir déclaré que les mesures Est-allemandes violaient l'accord des Quatre puissances et affectaient la viabilité de Berlin, le Secrétaire d'Etat a fait observer que quoi qu'il en soit, le moment semblait avoir été choisi en vue de saboter le Traité de non-prolifération. M. Kuznetzov a répliqué que ces mesures impliquaient simplement que les Allemands de l'Ouest seraient à l'avenir traités comme des citoyens d'un pays étranger sans que les droits d'accès des alliés à Berlin s'en trouvent pour autant lésés. Il a ajouté que l'Union soviétique ne souhaitait pas envenimer ses relations avec les Etats-Unis et ses alliés de la seconde guerre mondiale, et indiqué que tout lien établi par l'Allemagne de l'Ouest entre les mesures en question et la signature du Traité de non-prolifération constitueraient un geste délibéré de la part d'un pays opposé à ce Traité.

11. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS donne également lecture d'une lettre du Président Johnson adressée au Chancelier Ouest-allemand pour l'assurer de son appui et qui doit être rendue publique ce même jour.

12. Quant aux mobiles et aux intentions de l'Union soviétique, il lui paraît improbable que celle-ci laisse la situation s'aggraver jusqu'à prendre les proportions d'une crise permettant au régime Ulbricht d'agir ainsi. Il n'en reste pas moins que, de toute évidence, une nouvelle phase de la campagne menée depuis longtemps pour décider du sort de Berlin est en cours, avec l'appui de l'URSS. L'Union soviétique et le régime de Pankow font un sondage pour s'assurer des restrictions que le trafic peut supporter, et la nature des réactions aux mesures qu'ils ont prises sera importante, lorsqu'ils détermineront les limites à fixer à leur initiative.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

13. Quant aux motifs de la zone soviétique, l'intérêt évident que le régime y porte à tout ce qui peut contribuer à lui donner, comme elle le souhaite, le statut d'un Etat souverain est sans aucun doute renforcé par la crainte de voir la politique de la République fédérale à l'égard de l'Est miner la situation de l'Allemagne de l'Est en Europe, et les derniers événements en Tchécoslovaquie trouver un écho en Allemagne de l'Est. Le retour à la tactique du "grignotage" montre également combien les Russes éprouvent de difficultés à abandonner une politique dure en Europe, combien ils sont attachés au statu quo, combien ils ont peu de goût pour la coopération et combien peu ils se fient aux efforts faits par l'Ouest en faveur de la détente. L'Ouest devra donc faire preuve d'une grande persévérance, d'une grande patience et de beaucoup de volonté dans ses efforts pour aboutir à une réconciliation et à un règlement final de la situation européenne. A cet égard, les Autorités américaines se félicitent particulièrement de la sagesse, de la modération et de l'attachement réaffirmé à la politique de détente dont le Chancelier fédéral et son Gouvernement ont fait preuve dans leurs réactions publiques et privées. La situation actuelle montre également la sagesse et le bien fondé de la politique alliée, qui consiste à demeurer forts tout en recherchant la paix, sur laquelle se fondent les "Etudes consécutives au plan Harmel".

14. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI déclare que son pays prend une part active aux échanges de vues sur les contre mesures éventuelles que viennent d'évoquer ses collègues allemand et américain.

15. La conversation qui, en l'absence du ministre des Affaires étrangères, a eu lieu, le 14 juin, entre le ministre d'Etat pour les Affaires étrangères, Lord Chalfont, et l'Ambassadeur de l'URSS à Londres, reflète mieux que toute autre considération, l'attitude générale du Royaume-Uni. Lord Chalfont s'est déclaré profondément préoccupé et déçu de constater que l'Allemagne de l'Est s'efforce, probablement avec l'accord de l'Union soviétique, d'imposer des mesures restrictives. Le Royaume-Uni prend très au sérieux ces mesures, qui vont à l'encontre des accords des Quatre puissances responsables de la liberté de la circulation à l'entrée et à la sortie de Berlin. En fait, ces mesures sont systématiquement destinées à accroître la tension à un moment où les puissances occidentales et le Gouvernement fédéral poursuivent une politique de détente. L'Ambassadeur de l'URSS a soutenu, en réponse, que les mesures Est-allemandes étaient une réaction contre la nouvelle législation d'urgence de l'Allemagne de l'Ouest et il a suggéré que les puissances occidentales feraient bien de se préoccuper de la menace que représente cette législation. Il a avancé que l'initiative de l'Allemagne de l'Est tendait à prévenir, et non à accroître la tension, que les modifications apportées aux documents de voyage étaient uniquement une question de procédure,

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

et qu'il ne s'agissait en aucune façon de restreindre la circulation ou de limiter les relations économiques ou autres de Berlin. Lord Chalfont a remercié l'Ambassadeur de l'URSS des assurances qu'il lui a données mais a regretté que l'Allemagne de l'Est ait accru la tension, uniquement pour une modification de procédure; mais rejeté ses remarques concernant la législation d'urgence de l'Allemagne de l'Ouest. L'Ambassadeur de l'URSS a constaté la sincérité du désir de détente de l'Allemagne de l'Ouest et cité à ce sujet, la visite à Berlin du Chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, et les déclarations qu'il y a faites. Lord Chalfont a répondu que le Royaume-Uni ne mettait pas en doute la sincérité du désir de détente du Gouvernement fédéral.

16. Le REPRESENTANT de la FRANCE indique que son pays est lui aussi activement engagé dans des consultations évoquées par ses collègues.

17. En l'absence du ministre des Affaires étrangères, Monsieur Alphand, Secrétaire Général du ministère français des Affaires étrangères, a déclaré le 14 juin à l'Ambassadeur de l'URSS à Paris que les mesures prises par l'Allemagne de l'Est sont contraires aux pratiques en vigueur, compromettent le statu quo et mettent en danger la détente en Europe. Il a également souligné que les nouvelles mesures adoptées n'avaient aucun rapport avec la législation d'urgence de l'Allemagne de l'Ouest, qui est parfaitement légitime et qu'il fallait mettre un frein à l'initiative de l'Allemagne de l'Est. A cet égard, il a rappelé que l'Union soviétique a des responsabilités spéciales concernant la circulation à l'entrée et à la sortie de Berlin, et peut de ce fait exercer une influence particulière dans le sens de la modération. L'Ambassadeur de l'URSS a répliqué que la politique de l'Allemagne de l'Ouest était une source de tension en Europe, ce qui explique la réaction de l'Allemagne de l'Est. Il a avancé que les mesures Est-allemandes sont en elles-mêmes normales de la part d'un Etat "souverain" qui est libre d'appliquer à ses frontières les règlements qu'il souhaite imposer. L'Ambassadeur de l'URSS a affirmé que l'Allemagne de l'Est n'avait nullement l'intention d'entraver la circulation et qu'il s'agissait uniquement de modifications de procédure: le droit d'accès des puissances occidentales n'est pas contesté et toute détérioration de la situation ne pourrait résulter que de mesures prises par le Gouvernement fédéral. Monsieur Alphand a déclaré que la France regrette, qu'à un moment où la République fédérale s'efforce de parvenir à un relâchement de la tension et à une normalisation des relations avec les pays de l'Europe de l'Est, l'Allemagne de l'Est ait pris des mesures qui compromettent le processus de détente.

18. Le REPRESENTANT de la FRANCE tien à ajouter que ses Autorités ont accueilli avec satisfaction la modération dont fait preuve le Gouvernement fédéral allemand et sa volonté de poursuivre la politique qu'il mène en faveur de la détente.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

19. Le PRESIDENT, après avoir remercié les quatre Représentants permanents qui ont pris la parole, note que des propositions précises relatives aux contre-mesures éventuelles seront probablement à bref délai soumises à l'examen du Conseil.

20. Le CONSEIL :

(1) prend note des déclarations des Représentants de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France;

(2) note que le Représentant de l'Allemagne se propose de diffuser le texte intégral de sa déclaration;

(3) décide qu'aucune déclaration officielle sur cette question ne devrait être remise à la Presse tant que le Conseil n'aura pas étudié la question de façon plus approfondie à une réunion ultérieure.

OTAN/NATO
Bruxelles 39